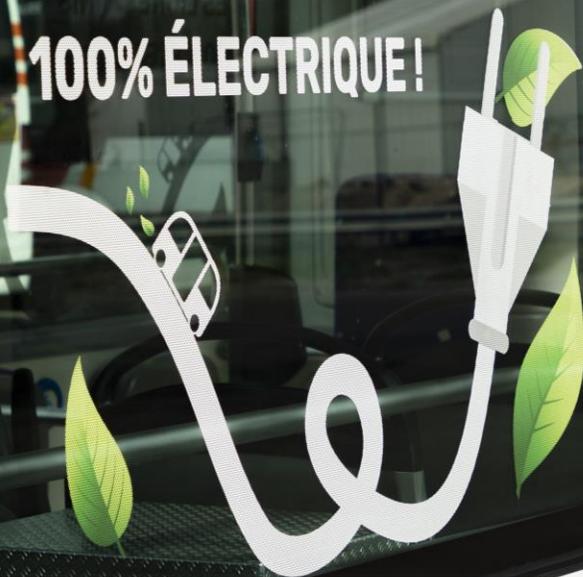


LES LIGNES MINIS
100% ÉLECTRIQUE !



L'ELECTRO MOBILITE

Quels enjeux et stratégies
pour les territoires bucco-
rhodaniens ?

DÉMYSTIFIER LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

CONTRE LES IDÉES REÇUES SUR L'ÉLECTROMOBILITÉ

Sandrine Henry - Déléguée générale de l'Association pour l'avenir du véhicule électro-mobile (AVEM)



Démystifier la mobilité électrique : contrer les idées reçues sur l'électro-mobilité

06/11/2023

avem

IDÉE REÇUE :

L'Europe et la France n'ont pas d'objectifs de décarbonation

Objectifs européens et français

Europe

- / Conformément à ses obligations de suivi de l'Accord de Paris, la Commission européenne s'est engagée à **atteindre une économie neutre pour le climat d'ici 2050**.
- / En 2022, le Parlement européen a voté **la fin de la vente de véhicules neufs à moteur essence ou diesel d'ici 2035 en Europe**.

France

- / En France, en 2019, la loi d'orientation des mobilités, dite loi **LOM**, établit **la fin de la vente des véhicules légers utilisant des énergies fossiles d'ici 2040**.
- / En 2021, la **loi climat et résilience** renforce cette obligation en fixant la **fin de la vente des voitures particulières les plus polluantes d'ici le 1^{er} janvier 2030** et des **véhicules lourds** utilisant majoritairement des énergies fossiles d'ici **2040**.



IDÉE REÇUE :

Il n'y aura pas assez
d'infrastructure de
recharge

Principales exigences européennes

Règlement européen AFIR* concernant les IRVE

Le long des principaux corridors de transport de l'UE réunis dans le réseau transeuropéen de transport RTE-T



/ A partir de 2025, des stations de recharge rapide d'au moins 150 kW pour **voitures et camionnettes** doivent être installées **tous les 60 km**.



/ Des stations de recharge pour **véhicules utilitaires lourds** d'une puissance minimale de 350 kW doivent

être déployées **tous les 60 km** le long du réseau central du RTE-T et **tous les 100 km** sur le réseau global plus vaste du RTE-T à partir de 2025, pour une couverture complète du réseau d'ici 2030.

Fit for 55

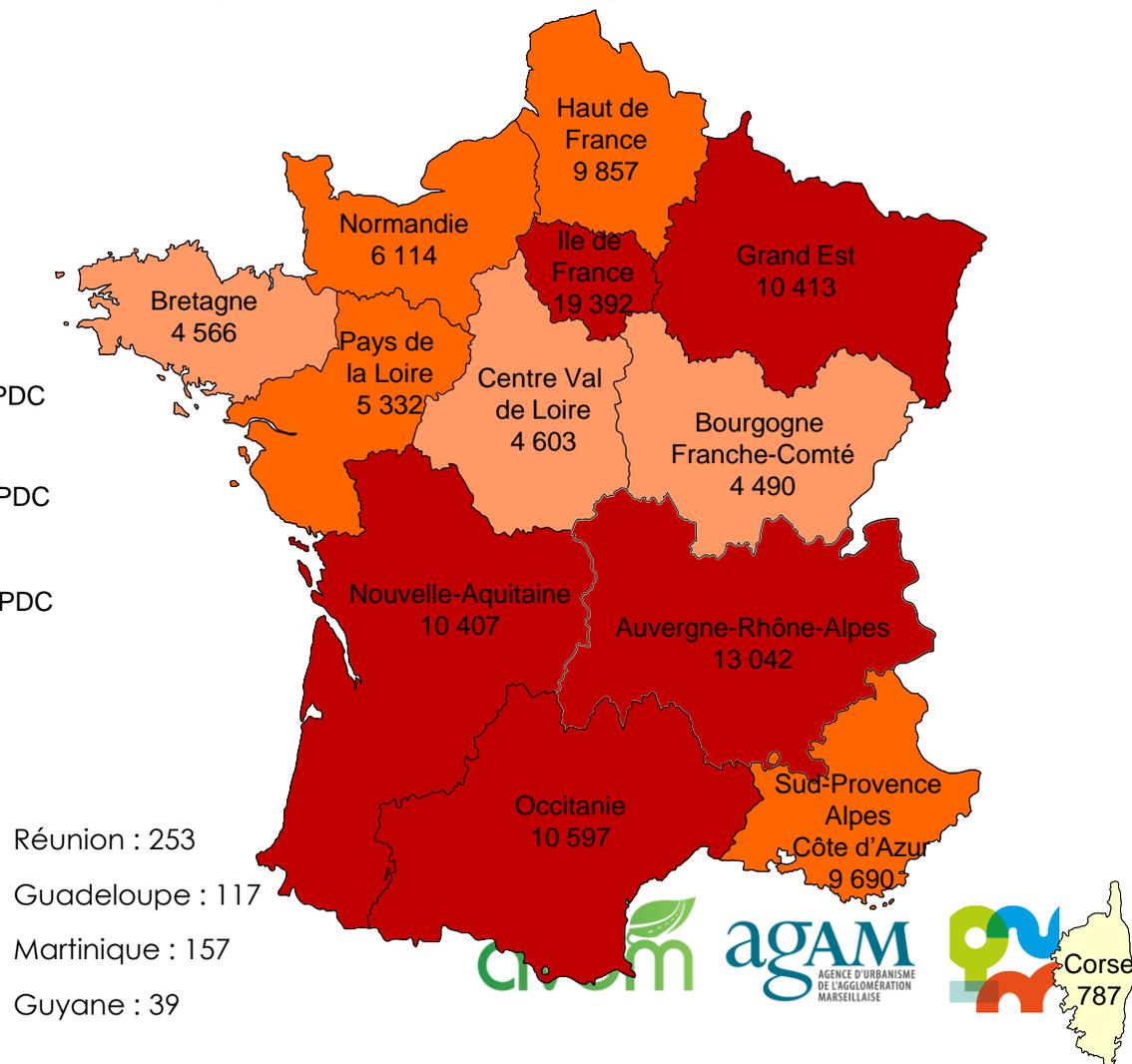
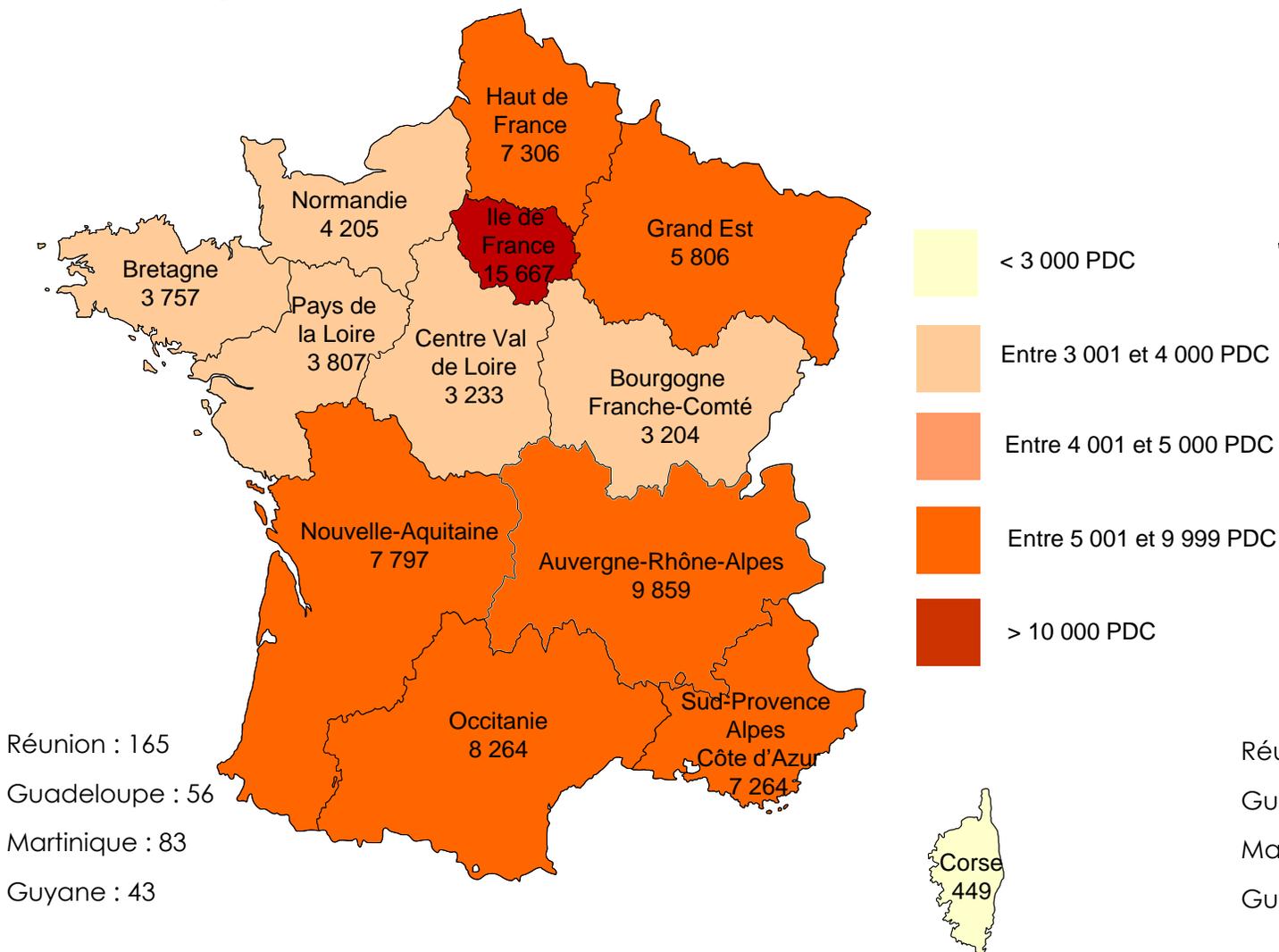
Le nouveau texte adopté le 25 juillet 2023 s'inscrit en particulier dans le cadre du paquet « Fit for 55 » (Ajustement à l'objectif 55) présenté par la Commission européenne le 14 juillet 2021. Ce « Fit for 55 » appelle l'UE à réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030 par rapport à leurs niveaux de 1990, puis d'atteindre la neutralité climatique 20 ans plus tard.

*AFIR = règlement sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs

Maillage français : objectif gouvernemental des 100 000 points de charge atteint en mai 2023

82 107 points de recharge ouverts au public au 31 décembre 2022

109 856 points de recharge ouverts au public au 30 septembre 2023



Enjeux liés à la mobilité électrique : le déploiement des infrastructures de recharge

Schémas Directeurs pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE)

- / Dans le cadre de la loi LOM, l'État français incite les collectivités territoriales à élaborer des SDIRVE en concertation avec plusieurs parties prenantes.
- / La mise en place des SDIRVE est obligatoire pour les territoires concernés par l'instauration d'une ZFE-m.
- / Objectifs : identifier les besoins et définir les actions pour parvenir à une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le trafic local et le trafic de transit.
- / La LOM prévoit que les opérateurs d'IRVE fournissent des données relatives à l'usage de leurs infrastructures aux organismes en charge des SDIRVE.



De nouvelles mesures pour accélérer le déploiement des IRVE en France

Poursuivre le soutien aux bornes pour le quotidien et pour les déplacements longue distance des particuliers

Agnès Pannier-Runacher et Clément BEAUNE ont annoncé le 27 octobre dernier de nouvelles mesures pour accélérer le déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques via notamment une **nouvelle reconduction du Programme Advenir et une enveloppe complémentaire de 200 M€ pour la période 2024-2027**. Ce soutien s'orientera sur plusieurs axes :

- / le renforcement des infrastructures en **résidentiel collectif** pour faciliter la recharge à domicile.
- / le développement de la **recharge en voirie** pour les personnes ne disposant pas de place de stationnement privative.
- / le développement des **infrastructures pour les poids lourds** afin d'amplifier la décarbonation des transports de marchandises.

- / Le **renforcement du crédit d'impôt** relatif à l'acquisition et l'installation de bornes de recharge à domicile pour atteindre 500 € au lieu de 300 €.
- / Le Gouvernement et l'ADEME mobilisent 10 M € pour équiper les **petites stations-service indépendantes**.
- / Renforcement des **règles de prééquipement** dans les bâtiments résidentiels et non résidentiels.
- / Renforcement de la **communication** à destination des professionnels de l'immobilier.
- / Favoriser le déploiement des bornes accessibles aux PMR.

De nouvelles mesures pour accélérer le déploiement des IRVE en France

Anticiper et planifier le déploiement des bornes via une gouvernance adaptée

- / Définir d'ici la fin de l'année un **schéma national des sites de raccordement haute puissance** des stations de recharge des véhicules légers (particuliers et utilitaires) et véhicules lourds (transport de marchandises et de voyageurs).
- / Poursuivre le **développement des SDIRVE**.
- / Initier un travail de mise à disposition de **données du foncier public** disponible susceptible d'accueillir des IRVE.

Faciliter et améliorer la qualité du service de recharge et l'expérience utilisateur

- / Garantir une **information transparente et complète** des utilisateurs sur le prix de la recharge.
- / Poursuivre le travail de **remontée fiabilisée** de données.
- / Identifier les **besoins en emplois et compétences**.
- / Enrichir le baromètre MTE/Avere de la recharge avec de nouveaux indicateurs.

Développer les recharges pour les professionnels (véhicules utilitaires légers et véhicules lourds)

- / Construire avec les acteurs concernés un schéma du réseau de points de charge.
- / Mettre en œuvre le schéma national des sites de raccordement haute puissance des stations de recharge, qui sera rendu fin 2023 et qui contiendra une partie sur les besoins futurs en bornes de recharge poids-lourds.

IDÉE REÇUE :

Recharger un véhicule
électrique ça prend trop de
temps

Enjeux liés à la mobilité électrique : les puissances de recharge

Différents types de recharge

- / Pour déployer des infrastructures de recharge en parfaite adéquation avec les besoins, il faut réfléchir aux différents usages.
- / Les Français font 6 voyages de + de 80 km par an en moyenne.
- / La moitié des voyages sont d'une distance de 80 à 200 km, 30 % entre 200 et 500 km et 20 % plus de 500 Km.
- / Plus de 80 % des recharges se font à domicile.

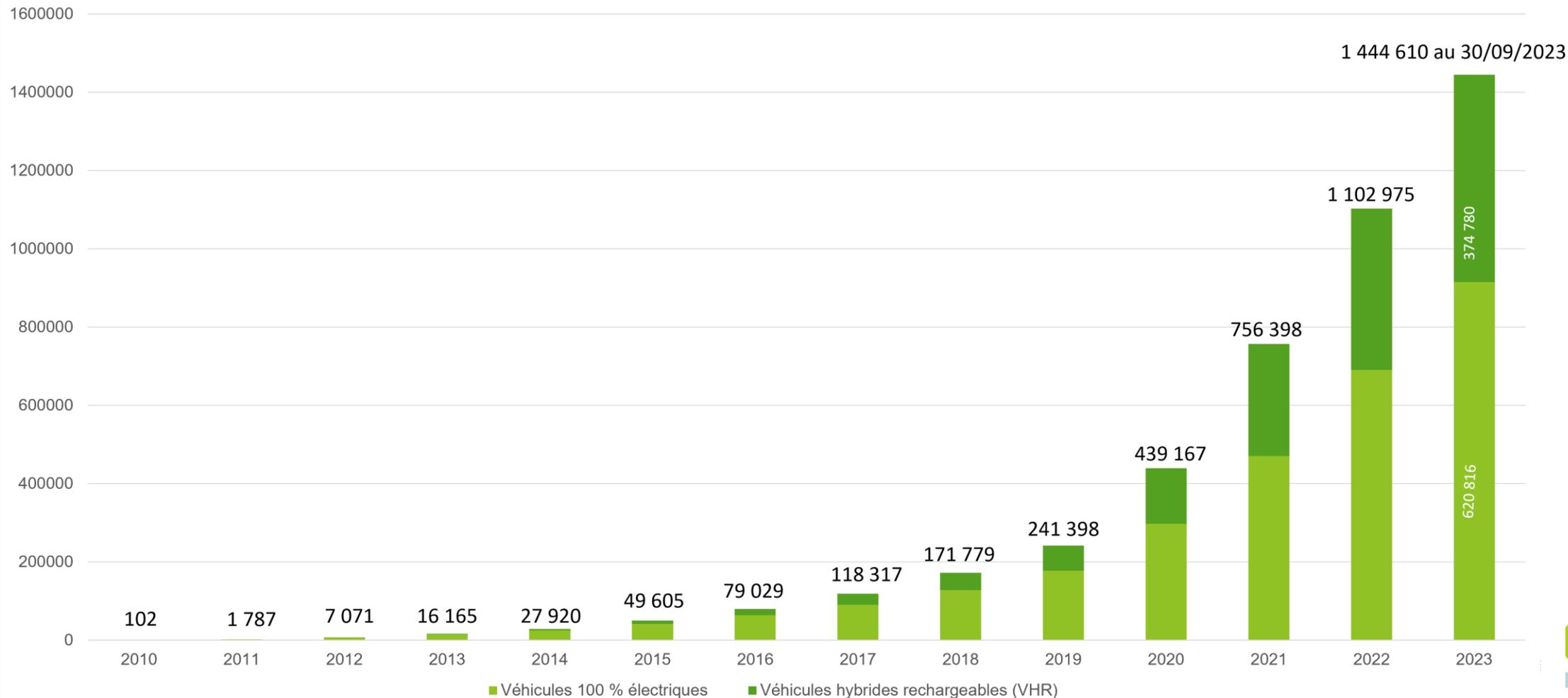


IDÉE REÇUE :

Il y a très peu de véhicules électriques

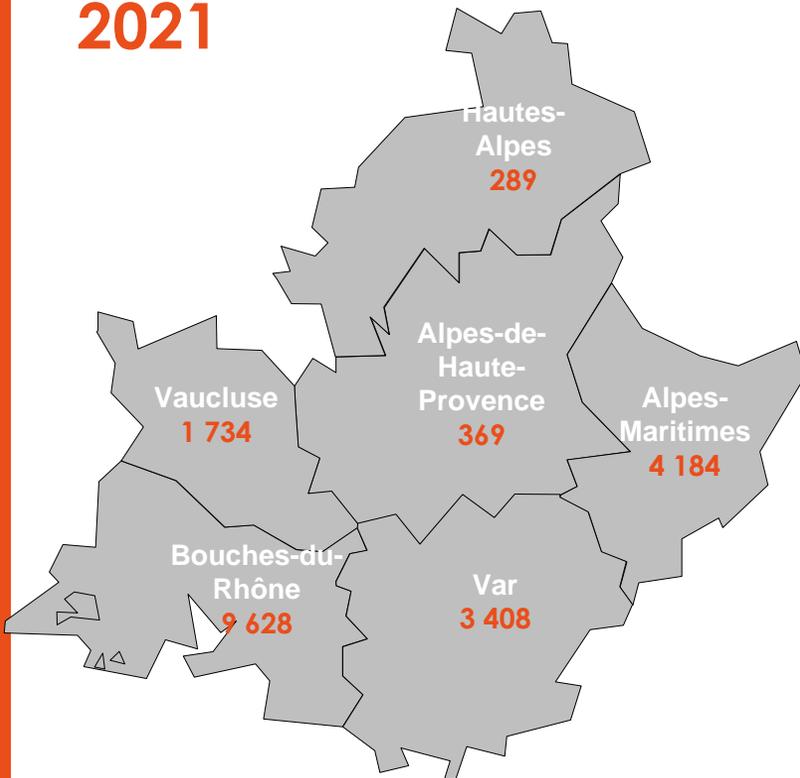
Immatriculations : cap du million de véhicules électrifiés immatriculés franchi en octobre 2022

Evolution du parc roulant français de véhicules électriques et hybrides rechargeables

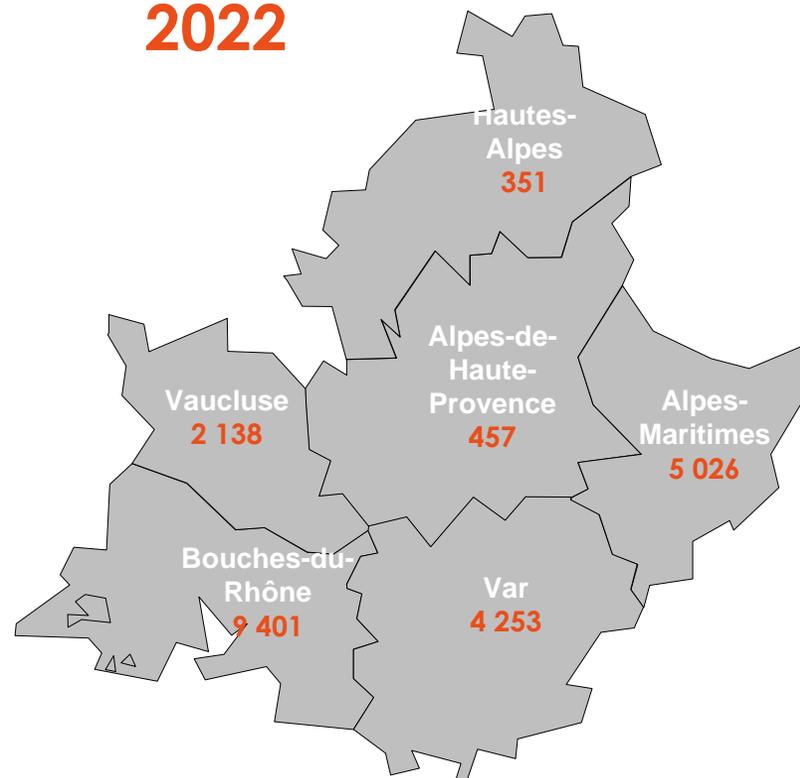


Les Bouches-du-Rhône toujours dans le trio de tête des départements français en termes d'immatriculations de véhicules électriques particuliers neufs

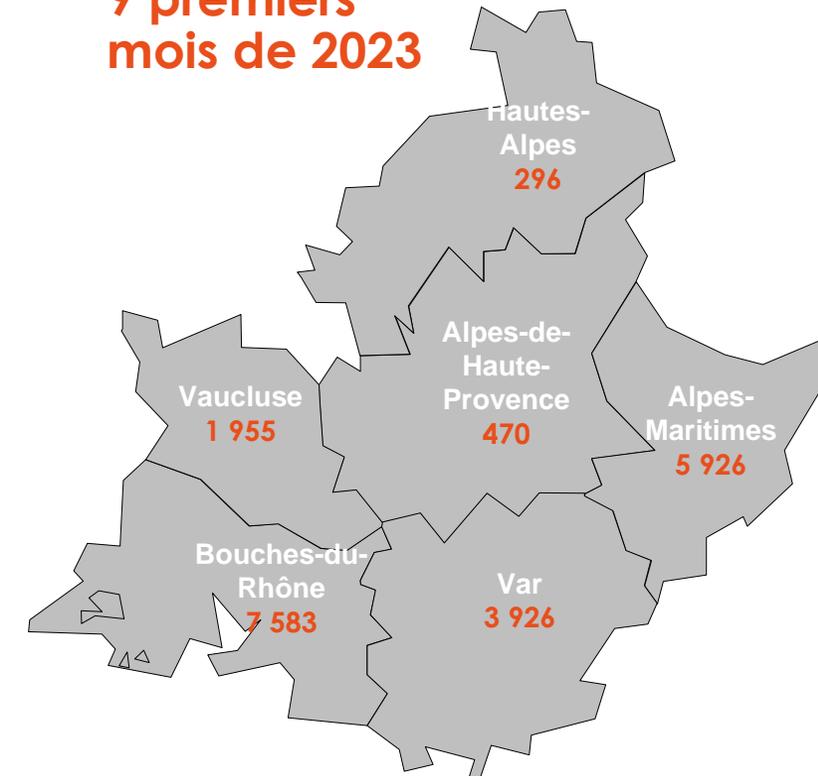
2021



2022



9 premiers mois de 2023



Réglementation actuelle et à venir

Verdissement des flottes

La LOM impose aux employeurs privés qui gèrent un parc de + de 100 véhicules automobiles dont le PTAC est inférieur à 3,5 t d'acquérir un certain nombre de véhicules à faibles émissions lors du renouvellement annuel de leur parc.

Les collectivités territoriales et les intercommunalités qui gèrent un parc de + de 20 véhicules automobiles doivent respecter des quotas de véhicules à faibles et très faibles émissions lors de l'acquisition ou du renouvellement annuel de leur parc.



CONTACTS

Restons connectés



www.avem.fr

contact@avem.fr



Sandrine HENRY

Déléguée générale

 07 64 55 13 53

 Sandrine.henry@avem.fr

Bureau d'Aix-en-Provence :

445 Rue André Ampère
13290 Aix-en-Provence